

Informations à fournir à votre comptable

*Concerne : dossiers de vos clients qui ne sont pas assujettis à l'ONSS*

## Nouveaux documents à partir de cette clôture de paie

Madame, Monsieur,

A partir de maintenant, vous constaterez **une évolution de certains documents** établis par le secrétariat social Partena Professional. Votre client aura également un **nouveau point de contact**.

Ces changements répondent à notre volonté d'améliorer la lisibilité de nos documents et vos échanges quotidiens avec Partena Professional. Les données de votre client sont désormais gérées dans un tout nouveau système plus performant pour mieux le servir dans le futur.

### Quelles améliorations ont été apportées aux documents ?

- 1) Une **mise en page lisible et claire**
- 2) Des **explications détaillées du calcul** et plus de transparence

Ces adaptations dans les documents **n'ont aucune conséquence sur la comptabilité** et n'ont aucun impact sur vos accès à vos documents dans E-doc. Si votre client n'utilise pas encore E-doc, vous pouvez demander un accès via <https://payroll.partena.biz>

### Vous avez des questions ou des remarques concernant le dossier de votre client ?

Pour toute question relative au dossier de votre client, contactez notre **Payroll Service Center**. Une équipe d'experts spécialisés exclusivement dans les dossiers de dirigeants d'entreprise se tient désormais à votre disposition :

- par téléphone au **02/549.32.00**
- par e-mail adressé à [dirigeants@partena.be](mailto:dirigeants@partena.be)
- mentionnez toujours le numéro de dossier de votre client.

Pour d'autres questions, vous pouvez toujours contacter votre Account Manager Partner.

Cordialement,

Sandrine Damanet  
*Team Business Leaders Manager*